Mydriaticum 2 mg/0,4 ml, collyre en récipient unidose – [tropicamide]

PUBLIÉ LE 29/01/2026 - MIS À JOUR LE 28/10/2026

TENSION D'APPROVISIONNEMENT 20/01/2026

DCI
tropicamide
Indications
Mydriaticum 2 mg/0,4 ml, collyre en récipient unidose est indiqué pour l'obtention d'une mydriase :

- À but diagnostic : permettant la réalisation des examens du fond d'œil ;
- À but thérapeutique : en particulier, en pré-opératoire et avant photocoagulation.

Laboratoire exploitant
Thea Pharma

Observations particulières

- Situation en ville : tension ;
- Situation à l'hôpital : non impactée ;
- Contingentement quantitatif en ville ;
- Mise à disposition exceptionnelle et transitoire d'unités de la spécialité Minims Tropicamide 1%, eye drops, solution, initialement destinées au marché britannique, jusqu'à la dernière expédition effectuée par le laboratoire le 14/10/2026 ;

Courrier du laboratoire Thea Pharma du 08/07/2026 à destination des professionnels de santé (23/07/2026)

- Mise à disposition exceptionnelle et transitoire d'unités de la spécialité Minims Tropicamide 0,5%, eye drops, solution, initialement destinées au marché britannique ;

Courrier du laboratoire Thea Pharma du 07/09/2026 à l'attention des professionnels de santé (15/09/2026)

- **Mydriaticum 2 mg/0,4 ml, collyre en récipient unidose, boite de 20 UD** : mise en place d'un contingentement qualitatif réservant cette présentation aux prescriptions dont l'indication est l'obtention d'une mydriase à but thérapeutique (sont donc exclues du présent dispositif les prescriptions destinées à l'obtention d'une mydriase préopératoire ou à des fins diagnostiques, notamment pour la réalisation d'un fond d'œil) ;
- Le lien vers le formulaire de demande de dépannage d'urgence est disponible dans le courrier ;

Lettre d'information du laboratoire Thea Pharma en date du 24/08/2026 à destination des pharmaciens d'officine (24/08/2026) Lettre d'information en date du 23/10/2026 rappelant les circuits de distribution applicables aux différentes présentations (28/10/2026)

- Date de remise à disposition prévue : indérminée.

Un délai de quelques jours à plusieurs semaines peut être nécessaire pour la remise à disposition au niveau de

l'ensemble des acteurs de la chaîne du médicament, notamment jusqu'en pharmacie

Afin de sécuriser autant que possible la situation en France et de préserver les stocks disponibles, la vente et l'exportation du médicament par les grossistes répartiteurs vers l'étranger est interdite à compter de la publication de cette fiche d'information sur notre site (application de la loi de santé publique 2016-41 publiée au Journal Officiel le 27 janvier 2016 et des dispositions des articles L. 5121-30 et L.5124-17-3 du Code la Santé Publique).

Cette mesure d'interdiction de vente en dehors du territoire national, ou aux distributeurs en gros à l'exportation, doit être appliquée et respectée jusqu'à la remise à disposition normale du médicament, permettant un approvisionnement continu et approprié du marché national.